



52, rue des Chênes
78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du

Mercredi 11 mars 2015

Pour diffusion :

*Aux adhérents de l'Association
A la sous-préfecture de Rambouillet
A la mairie de Saint Rémy lès Chevreuse*

Cette assemblée générale extraordinaire concernait la modification des articles 2 et 4 de nos statuts

Les 80 familles ayant adhéré à l'association durant l'exercice 2014 avaient toutes été convoquées à se prononcer sur les modifications proposées.

Les convocations pour cette assemblée générale extraordinaire avaient été envoyées à leurs adresses personnelles avant la réunion, le quorum de 2/3 des adhérents était requis pour la tenue de cette assemblée

Conformément à l'article 11 de nos statuts :

- le quorum requis n'ayant pas été atteint, l'assemblée générale extraordinaire ne s'est pas tenue.
 - Quorum : 53
 - Représentés : 30 (17 adhérents présents et 13 procurations)
- Une nouvelle convocation sera envoyée pour une nouvelle assemblée générale extraordinaire pour laquelle aucun quorum n'est requis et où les votes se feront à la majorité des personnes présentes et représentées.

A titre d'information, les ajouts et modifications ont été présentées à l'assemblée qui les a approuvés.

La séance est levée à 23 h, suivie d'un pot de l'amitié.

Martine MICHEL
Présidente

